Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt deux Janvier — on mil huit cent trente-huit, à Sept heures du soir

Acte de mariage de Joseph Hypolite Henri Julien

Âgé de Vingt deux ans, né à la Garde département du Var le treize du mois de novembre mil huit cent quinze profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var fils majeur de Jerôme Julien et de Marie Anne Bonnaud profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Dame Madeleine Julien présente et consentante d'une part.

Et de Rose Théodore Elizabeth Cotta Âgée de Vingt ans, née à Saint Raphaël département de Var le dix neuf du mois de Mars mil huit cent soixante huit domiciliée à la Garde département du Var fille mineure de Jacques Cotta profession de Maçonnier domicilié à la Garde département du Var et de Marie Elizabeth Guiffo présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de faites par nous les Dimanches vingt neuf et Deux Novembre Dernier et sept courant et par Monsieur l'Official public de la ville de Toulon les Dimanches Vingt et quelques du même mois, lesquelles les actes qui n'ont eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage dans le cas prévu de la loi.

Du Acte de Naissance du futur époux, aussi que l'extrait d'acte de naissance de la future épouse portant qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus et dessous.

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Rose Théodore Elizabeth Cotta et l'autre Joseph Hypolite Henri Julien

En présence de Jean Charles Melchior Bruno domicilié à la Garde département du Var âgé de Vingt cinq ans, profession de Maçon, non parent ni allié des époux,

De Jean Laurent Lagnes Maçonnier domicilié à la Garde département du Var âgé de Vingt six ans, profession de Maçonnier, non parent ni allié des époux

De Jean Casimir Félix Faugières domicilié à la Garde département du Var âgé de Vingt cinq ans, profession de Cultivateur, non parent ni allié des époux

Et de Jean Marie Barthélemy Bonnaud domicilié à la Garde département du Var âgé de Trente huit ans, profession de garde champêtre, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Pierre Antoine Lucien Augier Maire de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Témoins Sçavoir les gendres, Jean Marie et Jacques, Sçavoir et la mère du Epoux non Lecture ne la sçait.

Joseph Julien — Jacques Cotta — Bonnaud — Maddalena Cotta — Augier

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du Vingt deux Janvier — on mil huit cent trente-huit, à Sept heures du soir

Acte de mariage de Victor Laugier

Âgé de Vingt quatre ans, né à la Garde département du Var le Vingt huit du mois de Octobre mil huit cent trente profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var fils majeur de Marie Victor Laugier profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Félicité Gibelin présente et consentante d'une part.

Et de Marguerite Magdeleine Gibelin Âgée de Vingt quatre ans, née à la Garde département du Var le Vingt Sept du mois de Mai mil huit cent trente six domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Victor Gibelin profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Magdeleine Pourcier présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont 1° les publications de faites par nous les Dimanches Sept et quatorze janvier courant mois, lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement au dit mariage dans le cas prévu de la loi

Du Acte de Naissance des susdits futurs époux et épouse qu'ils sont nés aux lieux et aux époques ci dessus désignés

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Marguerite Magdeleine Gibelin et l'autre Victor Laugier

En présence de Pierre Marie César Pourcier domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante cinq ans, profession de propriétaire, non parent ni allié des époux

De Jean Simon Bottostéma domicilié à la Garde département du Var âgé de Cinquante trois ans, profession de Menuisier, non parent ni allié des époux

De Jean Pierre Barthélemy Bonnaud domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante huit ans, profession de Garde champêtre, non parent ni allié des époux

Et de Jean Christophe Jean Georges domicilié à la Valette département du Var âgé de Vingt quatre ans, profession d'ouvrier tonnelier, non parent ni allié des époux

Après quoi, moi Antoine Augustin Agnard, Maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les Témoins Sçavoir, les époux ainsi que leurs pères et mère ont déclaré ne savoir.

Victor Laugier — Pourcier — Bottostéma — Bonnaud — Cristen Jean — Agnard